

Norme et contrôle social : le cas de l'épilation

Mémoire de recherche du Master 1 de psychologie sociale, Université de Paris X, septembre 2006

Auteur : Jocelyn Patinel

Résumé

Cette étude a établi le caractère normatif (au sens de la psychologie sociale : prescription et valorisation) de l'épilation féminine des aisselles et des jambes, à partir de deux enquêtes auprès de respectivement 116 et 173 étudiantes parisiennes âgées de 18 à 26 ans.

La dévalorisation de la non-épilation par rapport au glabre est mesurée aussi bien par une qualification évaluative de la personne non-conforme, par l'attribution à celle-ci de traits personnologiques et par une évaluation de son utilité sociale.

Nous avons mis en évidence de façon expérimentale la faible accessibilité cognitive de cette pratique : selon les conditions, 39% à 76% des sujets (toutes épilées) évoquent spontanément l'épilation parmi les « modifications de l'apparence physique ». Il en ressort que l'épilation est moins accessible dans le champ des « possibles » que dans celui du « normal » (ce qui se fait), elle est également moins accessible dans le registre des apparences que en ce qui concerne la pratique pour soi.

Nous avons également mis en évidence la tendance à la naturalisation des aisselles sans poils chez les sujets qui adhèrent sans réserve à la norme : parmi les sujets qui trouvent « tout à fait normal » qu'une femme ait des aisselles sans poils, près des deux tiers trouvent également « naturel » qu'une femme ait des aisselles sans poils, à l'inverse chez les autres sujets on n'en rencontre que très peu qui trouvent cela « naturel ».

La quasi-totalité des sujets justifient leur pratique de l'épilation à l'aide d'arguments internes, seules un quart d'entre elles ont également recours à des justifications externes : l'appréhension du caractère normatif de l'épilation paraît faible, tout comme est faible la perception des enjeux féministes qui s'y rattachent. Ces enjeux ont été mis en évidence par les études ethnographiques et sociologiques qui ont précédé. Toutefois on peut distinguer plusieurs catégories de sujets en fonction de leur positionnement par rapport à la norme : ainsi, bien que pratiquant l'épilation sur elles-mêmes 15% des sujets prennent leur distance par rapport à celle-ci.

Nous avons par ailleurs mis en lumière des liens entre l'intention d'effectuer un contrôle social envers une personne non-conforme (intention manifestée par 34% des sujets) et l'éloignement ressenti par les sujets vis à vis de cette personne ainsi que sa dévalorisation. Se sentir personnellement affecté par le comportement déviant (implication personnelle) ou au contraire rappeler que « chacun est libre de son choix » se relie également à l'intention d'effectuer un

contrôle social. Ces liens ne saurait toutefois être interprétés en termes causals, ils peuvent refléter une rationalisation *a posteriori* de l'intention de contrôle social ou le besoin de consistance des sujets. En classifiant les sujets par rapport à ces variables il apparaît que un tiers d'entre eux adoptent un positionnement entièrement neutre voire favorable à la personne non-conforme. Par contre des variables telles que la pratique plus ou moins régulière de l'épilation, la prescription plus ou moins stricte de celle-ci, l'importance accordée au respect de la norme ou encore le coût perçu lié au respect de la norme n'ont pas de lien direct avec l'intention d'effectuer un contrôle social.

Enfin le caractère particulier de cette norme apparaît dans un certain nombre de contradictions qui apparaissent avec une certaine fréquence dans les réponses des sujets : entre l'usage de justifications internes pour leur propre pratique et la référence à l'épilation comme norme culturelle ; entre le fait de prescrire ou de pratiquer l'épilation seulement quand les aisselles sont visibles et d'en justifier sa propre pratique en se référant à l'hygiène ; entre le fait de ressentir la pratique de l'épilation comme une contrainte et de la justifier uniquement avec des arguments internes.